

Dossier suivi par: JOME Laurent Tel: 247 85510 Email: laurent.jome@ms.etat.lu

> CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le: 3 n AOUT 2019

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement Service central de Législation 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 30 août 2019

Concerne: Question parlementaire n° 973 du 26.07.2019 de Monsieur le Député André Bauler et

de Madame la Députée Carole Hartmann

Réf.: 82dxc49cf

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse du soussigné à la question parlementaire n° 973 du 26 juillet 2019 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant le « Centre Hospitalier du Nord ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Santé,

Laurent JOMÉ
Premier Conseiller de Gouvernement



Réponse de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 973 du 26 juillet 2019 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant le « Centre Hospitalier du Nord »

En date du 6 juin 2019, j'ai autorisé le Centre hospitalier du Nord (CHdN) à exploiter sur le site d'Ettelbrück une sixième salle opératoire afin de tenir compte de l'augmentation de l'activité opératoire du CHDN. En effet, cette salle était jusqu'à cette date une salle de réserve non utilisée à des fins d'activités hospitalières.

La participation à charge du fonds pour le financement des infrastructures hospitalières à la mise en état de cette nouvelle salle opératoire est de 1.200.008 euros, à l'indice des prix de la construction de 786,23 (avril 2018).

Lors de ma visite au CHdN le 13 juin 2019, les responsables du CHdN ont évoqué l'intention de me soumettre durant l'automne 2019, pour subventionnement par le biais du fonds pour le financement des infrastructures hospitalières, un projet d'agrandissement du bâtiment actuel du CHdN au niveau des urgences, notamment en raison de l'augmentation de l'activité « urgence/policlinique » et de la nécessité de se mettre en conformité avec le règlement grand-ducal du 25 janvier 2019 déterminant les exigences et les normes auxquelles doivent répondre les services hospitaliers d'urgence des hôpitaux et le service hospitalier national d'urgence pédiatrique.

Néanmoins, à l'heure actuelle, je n'ai été saisi ni d'une demande relative à un projet de construction d'un hôpital de jour et/ou d'un nouvel bloc opératoire (7º bloc opératoire) à côté du bâtiment du CHdN d'Ettelbrück ou sur un autre site ni d'une étude de la part du CHDN documentant que l'augmentation de son activité ambulatoire nécessiterait la construction d'une telle structure.